

Commune de SAINT VICTOR**Séance du 22 octobre 2022**

Le samedi vingt-deux octobre deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Tanguy ANTRESSANGLE, Patrick MARGAND, Daniel SAPET, Bernard MAGNOULOUX.

Absents : Jessica MOTTIN, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD pouvoir à André VICTOURON et Axel CABLÉ pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL.

Objet : *Intégration du Chemin de Lachaux à la voirie communale*

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ARCHE Agglo proposait de clarifier la situation juridique de la voirie de desserte des quatre parcelles constituant l'espace économique Les Clôts (Lachaux) en l'incorporant à la voirie communale.

En effet, cette voirie initialement propriété de la Communauté de communes du Pays de Saint-Félicien avait été transférée en 2017 à la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

Aussi Monsieur le Maire propose de finaliser cette régularisation en entérinant les propositions faites des limites du plan de bornage formulées par ARCHE Agglo, l'acquisition à l'euro symbolique et l'intégration à la voirie commune de la parcelle ZK n°191 (d'une surface d'environ 2 779 m²) ainsi que la cession à la commune de la bande de 3 m (surface d'environ 209 m²) bordant la parcelle cadastrée ZK n°194 pour un euro symbolique également.

Monsieur le maire indique que la commune sollicite un fond de concours à hauteur de 63 000 € auprès d'ARCHE Agglo afin de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires au bon fonctionnement de l'espace économique. Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le montant du fond de concours ne peut excéder 50 % du reste à charge de la commune et sera versé à la fin des travaux, sur facture.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0

Ces travaux estimés à 282 750 € HT, comprennent :

- Le déplacement du réseau Orange, 12 500,00 €
- Le raccordement à la fibre optique, 8 750,00 €
- Le réseau d'eaux pluviales, 27 500,00 €
- L'éclairage publique, 41 500,00 €
- La voirie, 171 000,00 €
- La signalisation, 4 000,00 €
- L'aménagement paysager, 2 500,00 €
- La régularisation foncière, 4 000,00 €
- Divers et imprévus, 2 500,00 €
- Maîtrise d'œuvre 8 500,00 €

Après avoir pris connaissance des termes de cette proposition, Après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

ACCEPTE les limites du plan de bornage formulées par ARCHE Agglo (cf. plan joint).

ACCEPTE l'acquisition et l'intégration de la parcelle cadastrée ZK n°191 (d'une surface d'environ 2 779 m²) à la voirie commune pour un euro symbolique.

ACCEPTE la cession à la commune de la bande de 3 m (surface d'environ 209 m²) bordant la parcelle cadastrée ZK n°194 pour un euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ARCHE Agglo pour l'obtention d'un fond de concours et à signer tout document s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération étant précisé que les frais de géomètre sont à la charge d'ARCHE Agglo et que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Saint-Victor, acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire



Patrick MARGAND

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL

